

OTIF



ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES

ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR

INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL

OTIF/RID/CE/2010/5

26 avril 2010

Original : français/anglais/allemand

RID : 48^{ème} session de la Commission d'experts du RID
(Berne, 19 et 20 mai 2010)

Objet : Amendements au projet des textes de notification [OTIF/RID/NOT/2011]

Communication du Secrétariat

1.8.6.8 Dans l'avant-dernier paragraphe, remplacer « 6.2.2.9 » par :
« 6.2.2.10 ».

Chapitre 3.2 Tableau A

UN 1834 Supprimer l'amendement à la colonne (11).

Justification : TP37 s'applique aux rubriques pour lesquelles l'instruction de transport en citerne mobile a été remplacée par T20 ou T22. T20 était déjà applicable pour le No ONU 1834 dans le RID 2009.

UN 2880 Après l'amendement concernant « UN 2880, GE II et III », insérer l'amendement suivant :

| No ONU | Colonne | Amendement |
|-----------------|---------|-------------------------------------|
| 2880, GE III | (9a) | après « B4 », insérer : « B13 ». |

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'OTIF ne dispose que d'une réserve très restreinte.

**UN 3487,
GE III**

Dans la colonne (9a), remplacer « B4 » par :

« B4 B13 ».

4.1.4.1

P 200 (10)

Disposition spéciale d'emballage « q »

Dans l'amendement à la deuxième phrase, dans le texte à remplacer, au lieu de « l'étanchéité du récipient » lire :

« l'étanchéité aux gaz du récipient ».

P 200 (12)

La note de bas de page 3) devient la note de bas de tableau a). Supprimer l'amendement de conséquence suivant : « Les notes de bas de page 3) et 4) deviennent 4) et 5). ».

6.2.1.6.1

Modifier le premier amendement au NOTA 2 pour lire :

« Au NOTA 2, remplacer « , ou un contrôle par ultrasons, ou une combinaison des deux » par :

« ou sur une combinaison d'un contrôle par émission acoustique et d'un contrôle par ultrasons ». ».

Dans le deuxième amendement au NOTA 2, dans la phrase à ajouter, remplacer « épreuves » par :

« contrôles ».

6.2.2.9.4

[L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]

6.2.4.1

[L'amendement dans la version anglaise ne s'applique pas au texte français.]
